



RAPPORT du Conseil communal au Conseil général

concernant

- a) l'ouverture d'une rue au bas du Mail;
- b) l'extension du terrain de jeux des Charnettes;
- c) le déplacement d'un hangar au Nid du Crô.

Monsieur le président et Messieurs,

Afin de parer dans une certaine mesure au manque de possibilité de travail dans la construction pendant la saison morte, nous avons l'honneur de vous proposer l'exécution de travaux permettant d'occuper une trentaine d'ouvriers-manœuvres.

Il s'agit de travaux nécessaires et même urgents, qui peuvent être mis en chantier immédiatement, sans dépendre directement des conditions météorologiques. L'exécution en sera confiée en grande partie à l'entre-prise privée.

a) Ouverture d'une rue au bas du Mail.

Des quelques cinquante logements construits sur ce terrain, 32 logements en voie d'achèvement ne possèdent plus encore d'accès convenable. Il s'agit à cet effet d'ouvrir une rue de jonction de la rue Jaquet Droz à l'avenue du Mail, parallèlement aux façades nord des dits immeubles. Cette rue qui doit abriter des canalisations publiques, servira aussi la partie Nord-Est du terrain. Les propriétaires bordiers sont d'accord de céder gratuitement au domaine public le terrain nécessaire à l'établissement de cette rue.

Les dimensions prévues sont les suivantes: longueur 128 m. 70, largeur totale 7,00 m., soit 5,50 m. de chaussée et 1,5 m. de trottoir. Le coût total est estimé à Fr. 53,000.— et se résume comme suit:

terrassement, env. 1.400 m ²	Fr. 10.500.—
transport de l'exécédent aux Charnettes	» 3.800.—
maçonnerie 180 m ²	» 17.500.—
canaux	» 2.600.—
surface 750 m ²	» 8.250.—
trottoir avec bordure 200 m ²	» 3.600.—
éclairage public	» 1.800.—
imprévus, ICA et divers	» 4.950.—
Total du crédit nécessaire	Fr. 53.000.—

Pour mémoire, mentionnons la cession gratuite du terrain, soit 950 m² à Fr. 15.— = Fr. 14.250.—, ce qui correspond à une participation des propriétaires bordiers du 21 % du total des frais.

b) Extension du terrain de jeux des Charmettes.

Ce terrain communal qui pendant la guerre avait été mis en culture a été rendu à sa destination première en 1948, les travaux ont toutefois été limités à un hersage des anciennes surfaces cultivées.

Le regain d'activité des nombreuses sociétés sportives de notre Ville (environ 40 clubs ou groupes de sociétés de gymnastique, d'athlétisme ou de football) s'est manifesté en 1949 par une série de demandes de mise à disposition de terrains de jeux. Les possibilités de location des terrains existant sur territoire des communes voisines devenant de plus en plus limitées, notre Ville se doit d'aménager au plus vite un deuxième terrain de football répondant au mieux aux dimensions minimales admises, soit 90x50 m. avec une déclivité de 0,5 à 1 % au maximum.

La première étape du Centre sportif, en voie d'exécution, améliore et complète le terrain de football du F. C. Cantonal et celui de jeux scolaires et de gymnastique de la Pierre-à-Mazel. Le grand terrain d'athlétisme avec piste de course n'est prévu qu'en seconde étape, soit d'ici 8 à 10 ans. En attendant, nous nous proposons d'aménager sur le terre-plein existant au Sud des immeubles de la Riverrain, environ 4.000 m², soit un demi terrain d'entraînement, permettant d'épargner quelque peu les deux premiers terrains, actuellement surchargés. Le terrain de gymnastique de Serrières est en ordre, par contre, les dimensions actuelles du terrain de jeux de 60x30 m. ne peuvent être étendues qu'avec l'avancement de la décharge sur le lac; d'ici 10 ans environ, il sera possible de les porter à 100x60 m. Le remblayage de l'ancienne carrière de la Coude permettra de doter ce quartier en 1952 d'un terrain de jeu scolaire ou de gymnastique (de 70x35 m.)

Ainsi, en aménageant le terrain des Charmettes, la Ville disposera dès 1950/51 de trois grands terrains de football ou d'athlétisme, la deuxième étape du Centre sportif amènera un quatrième grand terrain et l'extension à Serrières un cinquième terrain vers 1960 ce qui n'a rien d'excessif pour une ville de notre importance et compte tenu de ses nombreuses écoles.

Le terrain des Charmettes présente à son extrémité Ouest une partie étroite d'une largeur utile qui varie de 30 m. à 40 m. sur une longueur de 40 m.; nous y aménagerons une place de gymnastique en remplacement de celle du Crêt et l'équiperons des vestiaires (construction en bois) récupérés de l'ancien terrain de la Maladière. L'aménagement de ce terrain de gymnastique correspondra à peu près à celui de Serrières.

Le solde du terrain des Charmettes s'éclaircit vers l'Est à une largeur utile d'au moins 50 m., par contre sa déclivité primitive de 1 à 2 % augmente rapidement. Il s'agit de remblayer la partie Est du terrain de telle façon que l'on arrive à maintenir une pente longitudinale vers l'Est de maximum 1 % en nous arrêtant pour le moment du moins à une longueur du terrain de jeux de 70 m.

A cet effet, 1.500 m³ de remblais suffissent, par contre, pour porter sa longueur à 90 m. il faudrait 2.300 m³ supplémentaires, dont nous ne disposons pas actuellement.

Nous venons de tirer parti d'environ 500 m³ de matériaux provenant des fondations de l'immeuble en construction « Mon Logis ». L'ouverture du chemin du Bas du Mail nous procurerait les 1.000 m³ encore manquant.

Le devis s'établit comme suit:

1. Retrouvagement de la terre végétale sur ancien terrain de jeux. 6.000 m ² à Fr. 0,70 =	Fr. 4.200.—
2. Contribution aux frais de transport des matériaux de remblayage, 1.500 m ³ , foisommes = 1.900 m ³ à Fr. 3.—	» 5.700.—
3. Nivellement des remblais 1.900 m ³ à Fr. 1.—	» 1.900.—
4. Ensemencement 6.000 m ² à Fr. 1,80	» 10.800.—
5. Pose des engrais de gymnastique et aménagement des pistes et fosses à sable	» 2.600.—
6. Démolition et reconstruction des vestiaires récupérés à la Maladière, éclairage, raccordement à l'égoût compris	» 3.700.—
7. Douches, lave-pieds et w.-c. + aménagements d'eau	» 4.200.—
8. Eclairage de la place de gymnastique	» 1.600.—
9. Clôture partielle et plantation d'arbres	» 2.000.—
10. Divers et imprévus	» 4.300.—
Total	Fr. 41.000.—
à déduire: participation du budget 1950 « terrain de jeux »	» 6.000.—
Total du crédit nécessaire	Fr. 35.000.—

c) Déplacement de l'ancien hangar à combustibles des Services industriels du Nid du Crô, au Sud de la nouvelle route cantonale Neuchâtel - Saint-Blaise.

Ce hangar se trouve actuellement avec d'autres constructions privées, à bien phaire, sur le tracé de la nouvelle route cantonale et doit être enlevé le plus rapidement possible afin de faciliter le démarrage des travaux. Il a été construit en 1942, pour entreposer des combustibles de remplacement (tourbe et bois) pendant la guerre. Il n'a donc plus sa raison d'être. Par contre, il rendrait grand service comme hangar pour la petite batellerie. Son importance et sa forme s'harmonisent assez bien avec le hangar des pêcheurs à la traîne et formerait avec ce dernier le départ du nouveau chantier de petite batellerie prévu en bordure Nord-Est du nouveau port du Nid du Crô.

Malheureusement, il s'agit encore, vu l'exiguïté des terrains disponibles, de démanteler le stock de charbon des Services industriels à la cuvette du Vauseyon pour faire place au nouveau hangar à bateaux. Les dépenses à engager seront les suivantes:

Nivellement du nouvel emplacement pour le combustible à Vauseyon, 750 m ² à Fr. 3,40	Fr. 2.550.—
Dépense et repose de la clôture récupérée de l'ancien hangar à charbon, 110 m ² à Fr. 5.—	» 550.—
Amenée de courant électrique pour ruban élévateur	» 900.—
Chargement de la houille au Nid du Crô, son transport et mise en tas par ruban élévateur sur le nouvel emplacement: 2.400 t. à Fr. 6.—	» 14.400.—
Divers et imprévus	» 900.—
Total	Fr. 19.000.—

De cette somme, le 30 % environ doit être ristourné aux Services industriels, soit Fr. 6.000.—

Déplacement de l'ancien hangar à combustible:

- a) démontage Fr. 3.000.—
- b) remontage » 8.000.—
- Total des frais de déplacement Fr. 11.000.—
- c) ristourne aux Services industriels de la valeur actuelle de hangar » 5.500.—

Montant du crédit nécessaire Fr. 16.500.—
Fr. 22.500.—

Récapitulation

- 1. Chemin du bas du Mail Fr. 53.000.—
- 2. Extension du chemin des Charmettes » 35.000.—
- 3. Déplacement de l'ancien hangar à combustible » 22.500.—
- Total Fr. 110.500.—

En conséquence, nous avons l'honneur, Monsieur le président et Messieurs, de vous proposer de bien vouloir adopter le projet d'arrêté suivant:

Arrêté concernant:

- a) l'ouverture d'une rue au bas du Mail;
- b) l'extension du terrain de jeux des Charmettes;
- c) le déplacement d'un hangar au Nid du Crô.

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,
Sur la proposition du Conseil communal,

Arrête:

Article premier. — Un crédit de Fr. 110.500.— est accordé au Conseil communal en vue de l'exécution des travaux suivants:

- a) l'ouverture d'une rue au bas du Mail, Fr. 53.000.—;
- b) l'extension du terrain de jeux des Charmettes, Fr. 35.000.—;
- c) le déplacement d'un hangar au Nid du Crô, Fr. 22.500.—

Art. 2. — La dépense sera amortie en 10 annuités, à raison de francs 11.500.— à porter au budget extraordinaire de l'exercice 1950 et de Fr. 11.000.— à la charge des budgets extraordinaires des années 1951 à 1959.

Neuchâtel, le 28 janvier 1950.

Au nom du Conseil communal:

Le *chancelier*, J.-P. BARRON.
Le *président*, P. ROGSON.